

ARRETE MUNICIPAL

N°178-2024

Arrêté du 10 OCTOBRE 2024

Objet : Réglementation circulation au droit du 742 chemin d'Urfé – Réfection de voirie

Le Maire de la Commune de MONTROND-LES-BAINS (Loire)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2212-1 et L 2212-2,

Vu le Code de la Route, 1ère et 2ème parties notamment les articles 225,

Vu le décret n° 58-1217 et l'ordonnance n° 58-1216 du 15 décembre 1958 relatifs à la réglementation de la circulation,

Vu la demande de la société EGTP

Considérant qu'il importe de prendre toutes les dispositions nécessaires en vue d'éviter les accidents susceptibles de se produire lors de travaux de réfection de voirie,

ARRETE

Article 1 :

Afin de faciliter l'intervention précitée au droit du n°742 chemin d'Urfé, **la circulation de tous les véhicules sera interdite (sauf riverains, services de secours) du vendredi 11 octobre 2024 à 8 h au vendredi 18 octobre 2024 à 17 h.**

Article 2 :

La signalisation de cette réglementation provisoire sera mise en place à l'avance par la société EGTP et l'arrêté sera affiché sur le lieu où se déroulent les travaux.

Article 3 :

Les contrevenants au présent arrêté qui sera publié et affiché seront poursuivis conformément aux lois en vigueur.

Article 4 :

Les services de Gendarmerie ainsi que les services de la Police Municipale seront chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 :

Le présent arrêté sera affiché en mairie et adressé à :

- M. le Directeur Général des Services
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- Les services de la Police Municipale
- La société EGTP

chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Le Maire,

Serge PERCET

